

QUELLES SOLUTIONS POUR PRÉVENIR  
LES RISQUES ET RÉDUIRE  
LEURS CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES?

Incendie, bris de  
machine, dégâts des eaux...

## Le bon diagnostic pour une couverture sur mesure

**Incendie, tempête, dégâts des eaux... Explosion,  
bris de machine, pollution... Autant de  
risques auxquels l'entreprise s'expose et qui, en  
cas de sinistre, peuvent entraîner la destruction  
tout ou partie de l'outil de travail mais  
également de lourdes pertes d'exploitation.**

[ Le niveau de prise en charge des dommages matériels subis par une entreprise dépend de l'étendue des garanties souscrites. Toutefois, la survenance d'un sinistre ne doit pas être vécue comme une fatalité. Des efforts de prévention et des mesures de protection permettent de réduire ou d'atténuer les risques. L'entreprise a donc tout intérêt à s'inscrire dans une démarche d'analyse et de réduction des risques, dans laquelle s'impliquera naturellement son assureur. ]

### FICHE ANTICYCLONE

Des fiches thématiques sont à votre disposition, n'hésitez pas à les commander auprès de votre agent Aviva.

Retrouvez-les également sur le site

[www.aviva-assurances.com](http://www.aviva-assurances.com)  
(rubrique assurances pro / les chefs d'entreprise).

## > QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises sont soumises à des risques communs : incendie, dégâts des eaux. Si leur caractère industriel est marqué, elles s'exposent également à des sinistres de type bris de machine (1 machine sinistrée sur 8 chaque année), explosion. Elles peuvent également s'exposer à des risques spécifiques comme le vol, car les marchandises qu'elles fabriquent ou stockent sont susceptibles d'intéresser des malfaiteurs ; ou comme les actes de vandalisme, de sabotage, liés à des problèmes endogènes (grèves) ou exogènes.

## > OBLIGATIONS LÉGALES

Il existe un large éventail d'obligations légales et réglementaires sur lesquelles l'entreprise peut s'appuyer pour ébaucher une démarche dans le domaine de la gestion des risques.

En voici quelques exemples :

- Le Code du travail régit les moyens d'évacuation, les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs...), le chauffage, les installations électriques...
- La loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- La réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) ;
- Le document unique.

## > PRINCIPE

Avant la souscription de tout contrat, l'assureur et l'entreprise opèrent une analyse des risques dont découleront des recommandations en matière de prévention et de protection. Cette analyse se décompose en quatre étapes :

- 1 - Identifier les sources de vulnérabilité : matières premières, outils de production, produits finis, résultat, clientèle...
- 2 - Cerner les menaces possibles et estimer la probabilité de leur survenance, selon la nature de l'activité et l'environnement de l'entreprise ;
- 3 - Prévoir des plans d'alerte et d'évacuation, des solutions de réparation ou de remplacement, des mesures d'exploitation provisoires ;
- 4 - Estimer les conséquences financières d'une interruption de l'activité.

## > MODALITÉS

- L'entreprise se voit proposer par l'assureur d'adopter un certain nombre de dispositifs destinés à protéger l'outil de travail : renforcement des protections mécaniques, installation d'alarmes électroniques ou création d'une zone de stockage pour produits dangereux, installation de vannes, amélioration de l'étanchéité d'une cuve, signature d'un "permis de feu" pour les travaux effectués au chalumeau...
- Selon le diagnostic réalisé, les mesures de prévention et de protection prises, le contrat sera bâti sur mesure. À partir des couvertures de base (incendie, tempête, dégâts des eaux...), il sera enrichi de garanties plus spécifiques : bris de machine, perte de marchandises en chambre froide... sans oublier le volet des pertes financières et notamment la perte d'exploitation.

## Zoom sur la nouvelle MRI

AVEC LA MRI (MULTIRISQUE INDUSTRIEL) PROPOSÉE PAR AVIVA, VOUS POUVEZ DISPOSER :

- > D'un contrat modulable qui s'adapte à votre entreprise
- > De garanties complètes et innovantes telles que :
  - la perte de marchandises en frigo,
  - la perte de marchandises suite à accident de process,
  - la perte de liquide,
  - tous risques expo,
  - un volet "Tout Sauf" pour vous couvrir contre l'imprévisible.

Et une garantie des Frais Supplémentaires sous une forme "Tout Sauf" également. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre Agent Aviva !

### SUR LE TERRAIN

## Avantages pour l'entreprise

Une analyse des risques engageant des opérations de prévention et de protection est menée avant toute souscription du contrat.

- L'entreprise va bénéficier d'un contrat "sur mesure" parfaitement adapté à sa situation.
- Ce contrat pourra régulièrement être actualisé et s'ajuster en temps réel aux évolutions de l'entreprise.
- La démarche volontariste menée en gestion des risques permettra d'adapter et d'ajuster la couverture d'assurance dans une stratégie globale.
- Mieux protégés et mieux informés, les salariés sont à la fois plus motivés et plus respectueux de leur outil de travail.

## Exemple de prévention incendie

Parmi les sinistres les plus fréquents, les incendies ont souvent pour conséquences des accidents corporels (brûlures, asphyxie) et des arrêts ou des retards de production. Un tiers d'entre eux a pour origine des phénomènes électriques. Sept mesures de base permettent d'en prévenir la survenance et les conséquences.

- 1 - Établir un plan de lutte contre l'incendie
- 2 - Aménager les accès de l'entreprise
- 3 - Organiser le traitement des déchets
- 4 - Organiser les zones de stockage
- 5 - Isoler les produits inflammables et dangereux
- 6 - Vérifier régulièrement les installations électriques
- 7 - Procéder à l'analyse thermographique